

Réunion	Date	Lieu	Heure début	Heure Fin
CTD Cyclospor – UFOLEP 02	Lu 08/08/2016	CUFFIES Bureau UFOLEP	18h35	19h45

Présents	Nb. Votants	Présents (non votants)	Excusés
Michel CHARPENTIER, Didier COCHET, Vincent LEFRANT, Francis SOYEUX, Didier WURTZ	5	Daniel HULIN	Yvette GAINE, Jean-Paul LOBJOIS Didier MARCHELEK, Isabelle TEIRLYNCK

Ordre du jour	Synthèse	Décision / Pour action
I – ETUDE DES PV DE COURSES		
1 – SERVAIS – 10/07/16	RàS	
2 – VOUEL – 16/07/16	RàS	
3 – OGNES – 17/07/16	Dans la course des 2 ^{ème} catégorie, Jean-Michel BELLOUIN (La Chérizienne VC) a été déclassé car sa carte temporaire de descente de catégorie était terminée !	Suite à une demande de prolongation de la carte par Jean-Michel BELLOUIN, une nouvelle carte a été faite par la CTD le 19/07, suite à une nouvelle demande, jusqu'à la fin de la saison.
4 – BLERANCOURT – 07/08/16	RàS	
II – COMMUNICATIONS		
1 – Retour sur le Championnat National de ROCHECOUART	De bonnes places pour notre comité ! <u>M-13/14</u> 17 - Nathan CAUDRON / 32 - Quentin MOMEUX / 35 - Mathis ARDHUIN <u>M-15/16</u> 4 - Antoine HEYMANS / 33 - Thomas MONTAIGNE <u>M-17/19</u> Champion National - Théo MAGNIEZ <u>M-20/29</u> 5 - Benjamin CHOQUNET / 42 - François LALISSE <u>M-30/39</u> 8 - Geoffrey DEGROISE / 27 - Franck BASSO <u>M-40/49</u> 6 - François BAUDUIN	

	<p><u>M-50/59</u> 87 - Fabrice BOS / 96 - Pascal BERTIN / 102 - Philippe LALOUETTE</p> <p><u>M-60+</u> 89 - Sylvain TOURIGNY</p> <p><u>Classement inter-comités</u> 3ème place avec 34 points</p> <p>Un grand MERCI à Marie-France et Louis CHEVALIER (CC Pasly) de s'occuper de la Délégation pendant tout le championnat depuis maintenant de nombreuses années.</p>	
III – DELEGUES CTD		
1 – Répartition des Délégués CTD	Cf. Calendrier Cyclospor saison 2016 – Colonne Délégué(s) CTD	
IV – QUESTIONS DIVERSES		
1 – Demande de cartes	<p>Pour la saison 2016-17, les demandes de cartes se feront par Internet. Un prototype de formulaire a été mis en place par Vincent LEFRANT. Il est présenté ce soir à la commission. Il sera testé pour la saison CCX à venir.</p>	
2 – Rappel pour les mutations	<p>Nous avons de nombreuses questions par rapport aux mutations. Chaque club a reçu avec son dossier de ré-affiliation, la procédure. Cf. Annexe 1 – Procédure mutation saison 2016-17</p>	
3 – Tenue lors des remises des récompenses	Rappel : les coureurs doivent venir avec leur maillot de club lors de la remise des récompenses.	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion

Vendredi 02 septembre 2016 – 18h30

Le Responsable GSA,
Vincent LEFRANT

L'Elu en charge de l'activité,
Daniel HULIN

Le secrétaire de séance,
Vincent LEFRANT

Annexe 1 : Procédure mutation saison 2016-17

A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive 2015/2016 ne renouvelle pas sa licence UFOLEP auprès de son association pour la 2016/2017, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix.

B - Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi qu'un chèque de 50 euros à l'ordre du Comité UFOLEP Aisne correspondant au droit de mutation.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité. Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier. Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.

Pour les licenciés mineurs, une autorisation parentale sera demandée lors de la demande d'homologation.

Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.

C - En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.